

fait des études hydrographiques dans cette région, ainsi que dans les Provinces maritimes.

J'ai dû pousser, bien souvent, jusqu'en des endroits écartés et peu peuplés. Je voulais me rendre compte des ressources que possèdent les Provinces maritimes ainsi que de la distance qui séparent les diverses localités des réseaux de transport. Je désirais me faire une idée des ressources hydro-électriques latentes. Pour ce qui est des moyens de transport,—je discuterai ce point plus longuement en une autre occasion,—j'ai constaté que de graves difficultés mettent obstacle au commerce dans le territoire même des provinces. J'ai aussi remarqué des difficultés analogues en ce qui a trait au commerce entre les Provinces maritimes et les Etats de la Nouvelle-Angleterre ainsi qu'au point de vue du commerce des Provinces maritimes et du Canada central.

J'avais en ma possession les rapports du comité de la reconstruction et du rétablissement, et j'ai donc pu choisir les régions où je pouvais recueillir le plus de données sur les ressources et à l'égard d'autres questions qui m'intéressaient. Les recommandations de ce comité peuvent se ramener à trois. La première vise l'accroissement de la production d'énergie électrique ainsi que l'électrification des régions rurales partout dans les Provinces maritimes. La deuxième a trait à l'élimination des entraves au commerce dans les Provinces maritimes. J'ai dit quelques mots de ces obstacles il y a un instant. Enfin, la troisième se rapporte à l'expansion des industries primaires et secondaires, en vue de la transformation des produits des quatre industries indigènes de ces provinces: mines, agriculture, bois et pêcheries.

Je m'arrête d'abord à la production d'énergie électrique, sujet qui m'a toujours intéressé au plus haut point. Je commence par là, étant donné que l'un des ministres des Provinces maritimes, en réponse à quelqu'un,—je ne sais plus si c'était moi ou quelque autre honorable député,—qui lui demandait si le Nouveau-Brunswick pourrait, au besoin, fournir de grandes quantités d'énergie électrique, a répondu que cette province n'était pas très bien équipée présentement, mais qu'elle pourrait accroître de beaucoup sa production d'énergie, si l'on tirait pleinement parti des ressources hydrauliques de Grand-Falls.

J'ai voulu constater par moi-même s'il était possible d'accroître la production électrique à Grand-Falls dans le Nouveau-Brunswick. Deux éléments principaux entrent en jeu dans la production de l'électricité. Il y a d'abord à considérer la hauteur de chute et le volume d'eau qui alimente les canaux d'amenée. Cette chute est assez bien pourvue, sous ce rapport, car la profondeur de l'eau aux canaux d'ame-

née est de 125 pieds et pourrait être portée à 130 pieds aux périodes de crue. La hauteur de chute permet donc de produire une assez forte quantité d'électricité.

Le deuxième élément est la régularité du débit. Sur ce point, Grand-Falls laisse à désirer. A l'heure actuelle, dans les meilleures conditions possible, le débit ne dépasse pas 2,400 pieds cubes à la seconde. Il est régularisé par un barrage à la tête des chutes, où est aménagé un réservoir qui peut contenir 500 millions de pieds cubes d'eau. On a aussi élevé un barrage à la décharge du lac Témiscouata, où la rivière Madawaska prend sa source et dans lequel se jette la rivière Ashberish. On y conserve une quantité supplémentaire de 4,500 millions de pieds cubes d'eau. On arrive ainsi à emmagasiner environ 5 milliards de pieds cubes d'eau dont on obtient un débit régulier de 2,400 pieds cubes par seconde, ce qui permet à Grand-Falls une production globale de 40,000 c.v. C'est peu lorsqu'on songe à la production de l'Ontario et du Québec, mais il est possible de faire mieux. Tout accroissement de la production profitera aux Provinces maritimes, notamment au Nouveau-Brunswick.

Arrivé au lac Témiscouata, au village de Cabano je crois, j'ai dirigé ma voiture vers les hautes terres, sur le versant de la rivière Touladi, dans le comté de Témiscouata, et j'ai poursuivi ma route sur une longue distance. J'ai fait un relevé des lacs Squatteck,—j'avais apporté, il va sans dire, les rapports des ingénieurs,—et il m'a suffi de repérer les réservoirs et de les examiner, car j'aime à contrôler moi-même ces détails. Je ne me contente pas de lire et de répéter les observations des autres. J'ai vu ces endroits où l'on peut emmagasiner 20 autres milliards de pieds cubes d'eau. On a aussi affirmé, et j'ai examiné les lieux pour m'en assurer, qu'en relevant de deux pieds le barrage au dégorgeoir du lac Témiscouata on en obtiendrait un milliards et demi de pieds cubes de plus. Si l'on conservait toute l'eau du bassin de la rivière Madawaska, principal affluent canadien du fleuve Saint-Jean, qui fournit à Saint-Jean la majeure partie de son eau, on aurait un volume d'environ 26.5 milliards de pieds cubes d'eau en amont de Grand-Falls. On pourrait donc avoir à ce dernier endroit un débit régulier de 4,200 pieds cubes par seconde, fournissant 25,000 c.-v. d'énergie supplémentaire, ce qui porterait à 65,000 c.-v. l'énergie globale du centre du Nouveau-Brunswick. Il y aurait là une source puissante susceptible de servir, soit à l'électrification rurale, soit à l'exploitation d'industries primaires ou secondaires.

Les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral devraient s'entendre en vue de fournir les fonds néces-